

« 3P FINANCES »

S.A.R.L. au capital de 10 000 euros

Bel Air

63190 SAINT-JEAN-D'HEURS

RCS CLERMONT FERRAND 434 211 819

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES EN DATE DU 15 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le quinze juillet à neuf heures,

Les soussignées :

- | | |
|---|-----------|
| - Madame Béatrice DAMARY, associée,
propriétaire, en pleine propriété, de | 250 parts |
| propriétaire, en usufruit, de 750 parts | |
| - Madame Pauline DAMARY, associée gérante,
propriétaire, en nue-propriété, de..... | 375 parts |
| - Monsieur Rémi DAMARY, associé,
propriétaire, en nue-propriété, de..... | 375 parts |

Nombre total de parts sociales 1 000 parts

=====

Seuls membres de la société « 3P FINANCES » au capital de DIX MILLE EUROS (10 000 €), divisé en mille parts égales de dix euros, se sont réunis d'un commun accord au siège social sis Bel Air – 63190 SAINT-JEAN-D'HEURS, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- modification des statuts suite au changement d'adresse du siège social.

Madame Pauline DAMARY, gérant, préside l'Assemblée.

Elle constate la présence de tous les associés et déclare que l'assemblée peut délibérer valablement.

La décision suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE :

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts, suite à la délibération du conseil municipal de la Mairie de SAINT-JEAN-D'HEURS, ayant adopté la modification des adresses au sein de la commune. Le siège de la société est fixé désormais 86, rue Alain Bashung – 63190 SAINT-JEAN-D'HEURS, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal, que les associés, après lecture, ont signé.

Béatrice DAMARY

Pauline DAMARY, gérant

Rémi DAMARY